

CT SSIM du 1^{er} avril 2021

Ordre du jour

- I. Approbation du PV du CT du 16/12/20
- II. Désignation du secrétaire adjoint pour 2021
- III. Suites données aux actions des précédents CT
- IV. Point sur les travaux de modernisation de la DSI
- V. Questions diverses des OS

Questions du SPAC CFDT

[Questions du SPAC CFDT](#)

Déclaration liminaire du SPAC CFDT

Le niveau de stress des agents monte à la DSI. Les personnels ne sont pas informés des projets de réorganisation de la DSI mais connaissent la date de la cible qui est fixée à moins de 9 mois. Situation particulièrement anxiogène qui s'ajoute à celle de la situation sanitaire. Les personnels ont besoin d'être informés de leur avenir.

En parallèle, le SPAC CFDT constate et s'étonne des mouvements de personnels à la DSI en dehors des campagnes de mobilité. Ces pré-mouvements sont-ils annonciateurs de la prochaine organisation ou font-ils l'objet d'une mobilité interne masquée ?

Le SPAC CFDT demande l'assurance que ces mouvements de personnels sont coordonnés, réfléchis, et en totale collaboration avec les agents concernés. Le SPAC CFDT demande que cette situation en matière de mutation ne devienne pas la règle, qui s'inscrirait alors en dehors de toutes lignes directives en matière de mobilité des agents.

I. Approbation du PV du CT du 16/12/20

PV validé à l'unanimité.

II. Désignation du secrétaire adjoint pour 2021

FO désigné secrétaire adjoint pour 2021.

III. Suites données aux actions des précédents CT

N°	Date du CT	Description actions	Etat
24	29/11/18	Mettre en place un trombinoscope des agents de la DSI sur le 1 ^{er} trimestre 2019	En cours (2 séances de prises de vues à Athis et 1 à Farman) Action transmise à la chargée de communication interne de la DSI
29	30/04/20	Organiser un atelier avec les organisations syndicales pour rédaction d'un règlement interne DSI	A planifier en 2021
31	30/04/20	Inscrire à l'ordre du jour du Codir une réflexion sur la mise en place d'un parcours formation spécifique DSI puis y travailler en concertation avec les organisations syndicales	A planifier en 2021 avec l'arrivée du nouveau directeur
32	30/04/20	Informers les agents sur les possibilités de formation en ligne gratuites une fois le recensement effectué	A faire en 2021, liée à l'action 31
34	30/04/20	Transmettre aux organisations syndicales le schéma directeur de la DSI une fois celui-ci validé	En attente de la réorganisation de la DSI
36	30/04/20	Initier une réflexion entre DSI et DGR pour un changement éventuel de matériel sono dans la salle 13	Achat solution TEAMS pour les salles de réunion et prestation d'installation commandée (installation prévue 1 ^{er} T 2021) FAIT, la salle 8 est opérationnelle
37	30/04/20	Mettre en place une procédure pour la réservation des salles du SSIM (bâtiment principal et 1608) : salles de réunions et salles de formations informatiques	Procédure en cours de relecture chez le directeur
38	30/04/20	Faire un rappel aux encadrants sur leurs rôles de valideurs dans les applis métiers (OLAF, congés)	Note en cours de rédaction au pôle RH
40	16/12/20	Organiser un groupe de travail avec les OS sur la convention locale de dialogue social	FAIT Programmée le vendredi 2 avril 2021 à 14h

N°24 : des agents ne souhaitent pas être pris en photo. Une image blanche sera positionnée à la place.

Une réunion spéciale trombinoscope. Une réunion spéciale trombinoscope va être organisée.

N°29 : Le règlement intérieur mis en place au siège de la DGAC, sera fourni aux membres du CT afin de s'en inspirer.

N°31-32 : Un GT est envisagé avant l'été sur un cursus obligatoire avec des formations certifiantes

N°34 : Sujet prioritaire. Le démarrage des travaux est envisagé en mai-juin.

N°36 : La salle 8 a été réorganisée pour une configuration TEAMS. Un inventaire est en cours pour toute la DGAC afin de proposer des solutions techniques homogènes. Pour Farman, l'installation sera financée par la DSI.

N°37 : La procédure est en relecture par le directeur

N°38 : La note est en cours de rédaction

N°40 : La réunion est programmée.

IV. Point sur les travaux de modernisation de la DSI

Présentation de la cible de la modernisation des fonctions support (MFS) et des travaux de modernisation de la DSI. Les OS ne feront pas le relai de l'administration dans la présentation de ce projet ; cependant, nous portons à votre connaissance les points suivants :

- La réorganisation de la DSI s'inscrit avec la nouvelle organisation de la MFS (Modernisation des fonction support) portée par le SG.
- Le diagnostic de la DSI a été établi sur la base d'une phase d'écoute lancée en janvier 2021 auprès des directions métier et des clients de la DSI.
- Les constats ont été partagés dans les réponses et ont permis d'identifier des axes d'amélioration pour la DSI comme :
 - Un renforcement des compétences maîtrisées en interne,
 - Une activité de sécurité des SI à structurer,
 - Des rôles et responsabilités à clarifier,
 - ...
- Le plan d'action est en cours de construction.
- Un seul scénario sera proposé. Le travail devra être mené en amont par l'encadrement DSI et les organisations syndicales. « L'avis de tous ne pourra pas être pris en compte ».

- La présentation du modèle d'organisation sera faite au CODIR courant avril.
- Des bilatérales avec les OS vont être programmées.
- La présentation de l'organisation cible sera faite à chaque direction métier en mai.
- Des sessions de questions/réponses sont prévues en mai pour répondre aux agents de la DSI.
- Le planning prévisionnel des travaux et adhérences avec le projet MFS porté par le SG, annonce une bascule vers le nouveau modèle d'organisation le 01/01/2022.
- La création de Secrétariats Inter-Régionaux (SIR) sera pilotée par le SG dans le cadre de la MFS. Ces services seront rattachés hiérarchiquement au SG et, fonctionnellement pour la partie AIG, à la DSI. A ce jour 7 SIR sont envisagés ; un 8^{ème} pourrait voir le jour pour alléger le SIR Ile de France. Les autres SIR seront implantés dans les bassins géographiques des DSAC.
- Sont concernés par les SIR, les services support (RH, Finances, logistique et AIG). A la DSI, 75% des effectifs du domaine GR rejoindra un SIR.
- L'infogérance à la DSI : Tout ce qui pourra rester en interne le sera. Les activités à faible valeur ajoutée pourront être externalisées.
- L'ensemble des AIG seront regroupés dans des SIR ; ceux de la DSI rejoindront le SIR RP.

C'est sur les encadrants que les économies en ETP vont surtout être faites.

Par exemple, sur un site comme Athis-Mons, les fonctions RH sont présentes dans les directions/services DSAC N, DSI, CRNA N, SDRH, DO EC ; dans chaque direction/service il y a des encadrants qui occupent les mêmes fonctions d'encadrant (chef de pôle, chef de domaine/division/département).

Ces fonctions d'encadrants ne pourront certainement pas être multipliées dans le SIR ile de France comme dans l'ensemble des SIR.

V. Questions diverses des OS

Questions du SPAC CFDT

1. *Réorganisation de la DSI : manque d'informations, de communications aux agents hormis une annonce pour une mise en place au 01/01/2022 ; date extrêmement proche et qui laisse peu de temps à la discussion. Cette situation nuit grandement à la qualité de vie au travail et s'ajoute à une situation sanitaire angoissante. Le SPAC CFDT craint la multiplication des agents en situation de stress et s'inquiète des conséquences psychiques sur les agents.*

Traité plus haut.

2. *Mutualisation des fonctions support : conséquences pour les agents des entités concernées à la DSI. Quelles propositions sont faites ? Quel avenir ? Les équipes DSI ont-elles été reçues ?*

Traité plus haut

3. *Astreintes techniques : mise en place pour répondre aux besoins de continuité de services de la messagerie Amélia, quel est leur avenir ?*

Une réflexion plus globale doit être entamée. Les astreintes actuelles ne répondent plus au besoin. Le traitement des alertes SSI nécessitant une réponse urgente doit être pris en compte.

L'organisation d'un nouveau GT Astreinte est évoquée par le directeur.

4. *Télétravail : A la fin de la crise sanitaire, la question du télétravail dont les nouvelles modalités ont été dictées par le dernier GT Télétravail va se poser ; le nombre de jour en présentiel est fixé à 2 jours. La DSI est-elle prête à mettre en place cette nouvelle organisation ?*

Oui le télétravail au point de vue matériel est prêt à la DSI. Il est néanmoins rappelé que le télétravail doit faire l'objet d'échanges entre l'agent et son supérieur hiérarchique.

Les difficultés pour la future organisation pourraient se présenter lors de la partie, gestion administrative par les RH.

5. *Agents de 1^{ère} ligne : Depuis le début de la crise sanitaire, et parallèlement avec le déploiement VEGA, beaucoup d'agents de la DSI ne comptent pas leurs heures. Le directeur général a évoqué en CT DGAC le droit à la déconnexion, mais il arrive que des sujets doivent être traités en dehors des heures de bureau. Que va faire la DSI pour ces agents qui ne méritent pas que de la reconnaissance ?*

Le directeur rappelle effectivement le droit à la déconnexion et encourage les agents à prendre une vraie pose le midi. Il souhaite que tout le monde joue le jeu, et fait appel à la responsabilité individuelle. Le directeur conclut en remerciant pour le travail fait, les équipes qui ne peuvent télétravailler.

6. *Application Congés : A plusieurs reprises, l'application Congés utilisée par les agents de la DSI a fait l'objet de dysfonctionnements. Si l'application permet des actions qui ne sont pas autorisées par les RH, il faut y remédier. A quand une nouvelle version opérationnelle de l'application Congés ?*

Une nouvelle application GTA (Gestion des temps et activités) sera déployée en janvier 2022 en remplacement de l'application Congés. Elle ne concernera dans un premier temps que les agents en horaire de bureau.

7. *Déplacement RTT : Le déplacement en amont des RTT de cycle est rigoureusement interdit par les RH. Cependant, il arrive que pour des raisons de services, les agents doivent déplacer leur jour de cycle. Pourquoi ne pas autoriser les chefs de domaine à valider le déplacement quand celui-ci est avancé plutôt que de refuser systématiquement le déplacement en amont en fixant des règles simples (déplacement semaine -1 autorisé seulement) ?*

Sera résolu avec la nouvelle application GTA.

8. *CET : le nombre de jours épargnés a été repoussé à 70 en 2020. Ce seuil est-il reporté en 2021 ? Est-ce le nouveau seuil officiel ?*

Le nombre de jours, qu'il est possible d'épargner sur un CET est passé exceptionnellement à 70 en 2020 en raison de la situation sanitaire. Il est probable que cela soit reporté en 2021 ; aucune confirmation à apporter à ce jour.

Autres points :

Transfert des MOA DSI au SG ?

L'orientation et le contexte ont changé. Il faut que la DSI développe ses compétences sur le sujet. C'est un point à traiter dans le cadre de la réorganisation.

Le lab'innov est et restera au SG. La DSI devrait mettre en place une structure qui traite de l'innovation.

Date d'arrivée du deuxième adjoint et son rôle

La date est toujours en cours de négociation avec le SG. Le DSI souhaite que ce transfert se fasse très rapidement.

Son rôle serait qu'il prenne en charge les aspects des « usages digitaux », « expérience utilisateurs » et les aspects innovation, MOA et recueil des besoins utilisateurs.

L'existence des missions SIF ou SIRH n'est pas remise en cause pour l'instant.

Vos questions sur ce document et celles concernant le projet de réorganisation de la DSI à
cfdt-sectionlocale.athis-bf@aviation-civile.gouv.fr ou cfdt.perrin@gmail.com

0619821525